

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 16 FÉVRIER 2022 PAR  
TELECONFERENCE ZOOM A 20 H**

2022-02-023

**RÉSOLUTION OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

Le conseil de la municipalité de Champlain siège en séance ordinaire, ce 16 février, par voie de téléconférence tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette téléconférence :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

Réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par, téléconférence, monsieur Jean Houde directeur général et secrétaire-trésorier.

Assiste également à la séance, par, téléconférence, madame Caroline Lemay, directrice générale adjointe.

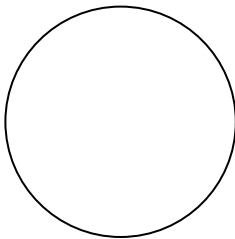
CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par téléconférence.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence ;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables.

**ADOPTÉ** unanimement

2022-02-024

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

1. Résolution ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de madame Josée Wingen technicienne pour le service des Loisirs de Champlain
4. Acquisition d'un chapiteau
5. Contrat de bail emphytéotique d'un terrain d'une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur le lot 4 502 993 en faveur du CPE Le Petit Champlain
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2022-02-025

### **EMBAUCHE DE MADAME JOSÉE WINGEN TECHNICIENNE POUR LE SERVICE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN**

CONSIDERANT QUE la municipalité a entrepris une procédure de sélection pour combler le poste de technicienne pour le service des loisirs;

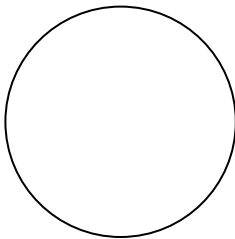
CONSIDÉRANT QU'à la suite des entrevues, rencontres et vérifications, il apparait que madame Josée Wingen soit la candidate la plus appropriée pour occuper le poste de technicienne en loisirs pour la municipalité de Champlain;

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail proposé pour le poste de technicienne en loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil municipal nomme madame Josée Wingen au poste de Technicienne en loisirs à compter du 22 février 2022 et mandate le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2022-02-026

**ACQUISITION D'UN CHAPITEAU**

CONSIDERANT QUE la municipalité de Champlain désire faire l'acquisition d'un chapiteau pour la tenue d'événements extérieurs;

CONSIDERANT QUE « Les Chapiteaux Nord-Sud Inc.» propose de fournir un chapiteau mesurant 20 pi par 20 pi en contrepartie d'un montant de 6 500 \$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal accepte la proposition faite par « Les Chapiteaux Nord-Sud Inc. » et procède à l'acquisition d'un chapiteau de 20 pi par 20 pi. Pour un montant de 6 500 \$ avant taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2022-02-027

**CONTRAT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UN TERRAIN  
D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 3 000 M<sup>2</sup> SUR LE LOT  
4 502 993 EN FAVEUR DU CPE LE PETIT CHAMPLAIN**

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de Champlain désire favoriser le développement du CPE le Petit Champlain en lui permettant d'utiliser un terrain pour la construction d'un nouveau bâtiment pour ses activités ;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal est disposé à donner, au CPE le petit Champlain, l'usage d'un terrain d'une superficie d'environ 3000 mètres carrés sur le lot 4 502 993 pour une durée de 40 ans ;

CONSIDERANT QUE l'autorisation d'usage devrait prendre la forme d'un bail emphytéotique sans contrepartie annuelle et comportant des clauses permettant la prolongation de la durée dudit bail ou un droit de préemption dans le cas où la municipalité vendrait le terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil municipal mandate Me Sandy Dupuis pour la préparation des documents et autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, avec les représentants du CPE le Petit Champlain, les documents nécessaires pour la conclusion du bail..

**ADOPTÉ** unanimement

Note

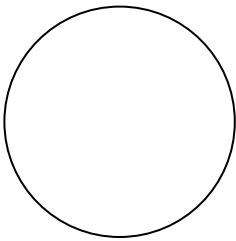
Aucune question n'a été soumise

2022-02-028

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier